

Bangkok, le 9 février 2024

Compte-rendu du Conseil d'Établissement **du 8 février 2024**

Le Conseil d'Établissement est présidé par M. Yvan SCHMITT, Proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 17 h 30. Le quorum est atteint (15 membres votants).

Membres présents avec voix délibérative

Mme Eve LUBIN – Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
M. Yvan SCHMITT – Proviseur
M. Blaise FENART – Directeur du Primaire
Mme Chamila BALBOLIA – Proviseure adjointe
M. Christophe MONIER – Directeur Administratif et Financier
M. Thomas YVON – Conseiller principal d'éducation
M. Grégoire FISCHER – Représentant des enseignants du primaire
M. Jean-François MABILLOT – Représentant des enseignants du primaire
Mme Perrine VALAYER – Représentante des enseignants du secondaire
M. Jean MAURY - Représentant des parents d'élèves
M. Grégory PLACÉ - Représentant des parents d'élèves
M. Patric RENAULT - Représentant des parents d'élèves
M. Laurent VIRELLO - Représentant des parents d'élèves
M. Solala KAKIZAKI (5A) - Représentant des élèves du secondaire
M. Simon GROSMÂÎTRE (TB) - Représentant des élèves du secondaire

Membres invité(e)s avec voix consultative

Mme Chananao VARUNYOU – Proviseure thaïe
M. Isadore REAUD – School Manager
M. Mathieu REYNAUD - Président du Bureau de l'APE

Membres excusé(e)s

M. Guillaume CARIO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE, Chef du secteur Asie
Mme Carole JOSSE – Consule de France
M. Marc LAVAL – Conseiller Consulaire
M. Thomas SERENE (TB) – Vice-président du CVL
Mme Alice CHAMBON – Représentante du personnel non enseignant
Mme Anne-Hélène LOUAZEL - Représentante des enseignants du secondaire
M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ - Représentant des enseignants du secondaire
M. Eric DUCHOSSOY - Représentant des parents d'élèves
Mme Geneviève FAMy - Membre du Bureau de l'APE

1. Approbation de l'ordre du jour

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Établissement en date du 16 novembre 2023
- 4) Adoption du calendrier scolaire 2024-2025
- 5) Projets de voyages scolaires avec nuitées
- 6) Questions diverses

Adoption à l'unanimité.

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur propose que le compte-rendu soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, Mme Chamila BALBOLIA, Proviseure adjointe. Le CR sera diffusé très rapidement.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

3) Approbation du CR de la réunion du Conseil d'Établissement du 16 novembre 2023

Lors de l'installation des différentes instances, une erreur s'est glissée dans la composition du CHSCT, le PV est donc modifié comme suit :

LA COMMISSION RELATIVE À L'HYGIÈNE A LA SÉCURITÉ ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS (CHSCT)		
Compétences : prévention des risques professionnels, propositions d'actions de formations, propositions de nature à améliorer les pratiques		
Membres désignés par le Chef d'Établissement		
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants experts
Proviseur (Président) M. Yvan SCHMITT Directeur du Primaire M. Blaise FENART DAF M. Christophe MONIER	1 enseignant du primaire M. Jean-François MABILLOT Suppléante : Mme Katie WILKINSON 2 enseignants du secondaire M. Laurent MOIGNE M. Jean-Sébastien RAVON 1 personnel non enseignant Mme Julie PIAU Suppléante : Mme Chuanphit KHAMDEE	Médecin ou infirmière scolaire Assistant de prévention
Membres siégeant à titre consultatif Représentant de l'Ambassade de France – Proviseure adjointe – School Manager – RRH - CPE		

Adoption à l'unanimité.

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

4) Adoption du calendrier scolaire 2024-2025 : vote

Les règles de constitution d'un calendrier scolaire ont été rappelées :

- 36 semaines de classe réparties en 5 périodes de travail de durée comparables séparées par 4 périodes de vacances
- Un plancher annuel théorique de 900 heures de classe sur l'année scolaire (calculées sur la base des horaires du primaire soit 25 heures X 36 semaines)

Une réunion préparatoire sous la forme d'un groupe de travail a été organisée le 13 décembre pour examiner les deux hypothèses proposées par la Direction. Il a rapidement validé le principe de vacances d'une durée de deux semaines complètes pour chaque période de vacances.

Quelques parents seraient favorables à une durée plus longue des vacances de Noël. Le Proviseur rappelle qu'en sortie de COVID nous avons exceptionnellement choisi de tester cette mesure, mais que le bilan tiré ensuite n'était pas favorable car cela induisait de réduire une des périodes de vacances à une semaine.

La 1^{ère} proposition prévoit de manière « classique » de faire débiter les vacances d'avril aux dates des fêtes de Songkran, avec l'inconvénient de prévoir une dernière période très longue de 10 semaines.

La 2^{ème} proposition prévoit de respecter tous les jours fériés de la fête de Songkran et de positionner nos vacances d'avril du 26 avril au 12 mai.

Les deux propositions prévoient 7 jours fériés en dehors des périodes de vacances.

Voici le récapitulatif des deux propositions :

	Proposition 1	Proposition 2
Pré rentrée	Lundi 2 septembre	Lundi 2 septembre
Rentrée des élèves	Mardi 3 septembre	Mardi 3 septembre
Vacances d'automne	Du samedi 19 octobre Au dimanche 3 novembre	Du samedi 19 octobre Au dimanche 3 novembre
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre Au dimanche 5 janvier	Du samedi 21 décembre Au dimanche 5 janvier
Vacances de février	Du samedi 15 février Au dimanche 2 mars	Du samedi 15 février Au dimanche 2 mars
Vacances d'avril	Du samedi 12 avril Au dimanche 27 avril	Du samedi 26 avril Au lundi 12 mai inclus

JOURS FÉRIÉS	Proposition 1	Proposition 2
Commémoration du décès du Roi Rama IX	Lundi 14 octobre	Lundi 14 octobre
Fête des pères	Jeudi 5 décembre	Jeudi 5 décembre
Makabucha	Mercredi 12 février	Mercredi 12 février
Songkran	Inclus dans les vacances	Du 12 au 16 avril
Fête du travail	Vendredi 2 mai	Inclus dans les vacances
Couronnement roi Rama X	Lundi 5 mai	Inclus dans les vacances
Visakabucha	Lundi 12 mai	Inclus dans les vacances
Anniversaire de la Reine	Mardi 3 juin	Mardi 3 juin

- Examen des deux hypothèses de calendrier

L'hypothèse 1, qui fait démarrer les vacances d'avril semble (d'après les remontées et sondages effectués par les différents représentants) préférée par les personnels non enseignants non administratifs (techniciens, personnels ouvriers et techniques) et les parents consultés par M. Grégory PLACÉ (donc plutôt les parents de l'école primaire). Parmi les arguments avancés : une plus grande facilité d'obtenir auprès de leur employeur une période de congés en même temps que leurs enfants.

L'inconvénient de cette hypothèse est reconnu par tous : la mise en œuvre d'une dernière période très longue de 10 semaines.

L'hypothèse 2, qui respecte les jours fériés de Songkran sous forme d'un grand weekend et fait commencer les vacances plus tardivement semble préférée par une majorité des personnels enseignants et personnels administratifs ainsi que par les autres représentants des parents au Conseil d'établissement.

Cette hypothèse permet un meilleur équilibre entre les trimestres et permet de réduire la longueur du 3^{ème} trimestre. L'argument financier (des vacances moins chères en dehors de la période de Songkran) est également évoqué.

L'hypothèse 2 est celle qui est soutenue par la direction et qui rappelle que nous avons été soucieux de recueillir l'avis de tous mais que c'est l'intérêt du rythme des apprentissages pour nos élèves qui doit privilégier et guider nos décisions.

Ce projet a recueilli un avis favorable en CVL et en Conseil d'école le lundi 5 février ainsi qu'en Conseil du secondaire le mardi 6 février.

M. Grégoire FISCHER vérifie auprès du School Manager la compatibilité du projet avec la loi thaïlandaise.

M. Isadore REAUD confirme que le projet est conforme.

Le Proviseur soumet le projet de calendrier 2 à l'approbation des membres du Conseil du second degré.

Adoption :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 2	Pour : 13
--------------	----------------	------------	-----------

Le projet de calendrier doit être validé par l'IEN de la zone géographique et la COCAC, puis par la Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) de l'AEFE. La Direction du lycée enverra un courrier à tous les parents lorsque le calendrier aura été définitivement validé.

5) Projets de voyages scolaires avec nuitées

Les voyages scolaires avec nuitées doivent faire l'objet d'une double validation par le Conseil d'Établissement :

- L'autorisation donnée au Chef d'établissement d'organiser le voyage
- L'autorisation donnée à l'établissement de demander une participation des familles

Il est important de noter que les projets de voyage présentés sont validés d'un point de vue pédagogique par le Chef d'établissement, la Provisseure-adjointe ou le Directeur du Primaire.

Les familles paient les frais afférents à la participation de leur enfant.

Le LFIB prend à sa charge :

- La participation des enseignant(e)s et personnels qui encadrent le voyage
- La participation des élèves boursiers (selon la quotité de bourse attribuée)

Avant de procéder aux détails des projets, les représentants des personnels enseignants et non-enseignants expliquent leur position qui consiste à voter en faveur du projet mais à s'abstenir concernant le volet financier des projets. Ils rappellent le fonctionnement antérieur à 2022. Une charte des voyages prévoyait alors, pour chaque élève, une enveloppe budgétaire assez conséquente, quelles que soient les ressources familiales.

Avant de procéder à l'examen de projets de voyages scolaires, le Proviseur précise que la candidature du LFIB pour les Jeux Internationaux de la Jeunesse à Athènes du 27 mai au 2 juin n'a pas été retenue par le comité de sélection.

5.1 Projet de voyage scolaire à Kanchanaburi du mois d'avril

Responsable du projet : M. Christophe STOR

Participants : 12 élèves du groupe de spécialité SVT en classe de 1^{ère}

Encadrement : M. Christophe STOR et Mme Liliane PERROTON

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 5 500 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 5 500 THB :

Votants : 15	Abstention : 3	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

Le coût a bien été calculé sur la base de trois jours et deux nuits.

5.2 Projet de participation au PROZAP Natation du 13 au 18 mai à Shanghai

Responsable du projet : Mme Magali JOSSELIN

Participants : 25 élèves de l'AS natation

Encadrement : Mme Magali JOSSELIN et M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 33 500 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 33 500 THB :

Votants : 15	Abstention : 3	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

5.3 Projet de voyage scolaire à Chantaburi du 9 au 10 mai ou du 16 au 17 mai

Responsable du projet : M. Jean-Sébastien RAVON

Participants : les élèves des 3 classes de 4^{ème} – 65 élèves

Encadrement : M. Jean-Sébastien RAVON, M. Jean-François COUET, Mme Virginie GALAS, Mme Karine EUDES, M. Marcel GUILLEROT et M. Loris CAMPAN

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 2 300 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 2 300 THB :

Votants : 15	Abstention : 3	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

5.4 Projet de voyage scolaire « classe bleue » à Phuket du 24 au 28 juin

Responsable du projet : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ

Participants : les élèves des 3 classes de 4^{ème} – 60 élèves

Encadrement : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ, M. Loris CAMPAN, Mme Magali JOSSELIN, M. Christophe STOR et Mme Perrine VALAYER

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 19 200 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 19 200 THB :

Votants : 15	Abstention : 4	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

5.5 Participation des élèves à la finale régionale du concours « Ambassadeurs en Herbe » à Phnom Penh du 31 mars au 2 avril.

Le principe du voyage (sans participation financière des familles) a été autorisé par le Conseil d'établissement lors de sa séance du 16 novembre.

Les accompagnateurs annoncés lors du vote ont changé, le groupe d'élèves sera désormais encadré par M. Arnaud LEONARD et Mme Fanette MORALES.

Le Proviseur souhaite obtenir formellement la validation de ce changement :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

5.6 Projet de participation au PROZAP Echecs à Jakarta du 26 au 29 mai

Responsable du projet : M. Sylvain GUILLAUME

Participants : 12 élèves de CM1 à Terminale

Encadrement : M. Sylvain GUILLAUME et Mme Audrey YENSUDCHAI

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 21 000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 21 000 THB :

Votants : 15	Abstention : 5	Contre : 0	Pour : 10
--------------	----------------	------------	-----------

5.7 Projet de participation au PROZAP Foot U11 et U13 à Koh Samui du 27 au 30 mai

Responsable du projet : M. Nopadon CHANSANVILAI

Participants : 30 élèves (2 équipes U11 garçons et 1 équipe U13 filles)

Encadrement : M. Nopadon CHANSANVILAI, Mme Narumol SIRISOPONSUK,
M. Ladji TIEMOKO DIARRA

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 25 000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 25 000 THB :

Votants : 15	Abstention : 4	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

5.8 Projet de participation aux Jeux du Siam à Phuket du 16 au 20 juin

Responsable du projet : M. Jean-Charles PERROT

Participants : 16 élèves (4 CE2 – 4 CM1 – 4 CM2 – 4 6^{ème})

Encadrement : M. Jean-Charles PERROT et Mme Narumol SIRISOPONSUK

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 10 350 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 10 350 THB :

Votants : 15	Abstention : 4	Contre : 0	Pour : 11
--------------	----------------	------------	-----------

Le School Manager rappelle que les projets de voyage à l'étranger validés ce soir devront également soumis à l'approbation du Conseil d'administration du LIFB (vote électronique organisé très rapidement).

M. Laurent VIRELLO demande si les voyages sont organisés par niveau ? Est-ce qu'il y a des possibilités pour que des élèves partent plusieurs fois ?

Le Proviseur répond que pour le secondaire les voyages concernent toutes les classes d'un même niveau, mais qu'avec les PROZAP il est inévitable que certains élèves participent à plusieurs projets.

6) Questions diverses

6-1) Des questions ont été posées par les représentants des parents

- a) **Plusieurs parents reviennent sur le sujet des absences de professeurs, le manque de remplaçants, les permanences sans devoirs (certains demandent un remboursement des heures non-assurées)**

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur

Le Proviseur répond bien volontiers à cette question en Conseil d'établissement car il est directement, ainsi que la proviseure adjointe interpellé directement par de nombreux parents.

Je peux tout à fait entendre le mécontentement des parents mais il faut prendre en compte différentes contraintes :

1) La 1ère et la plus importante : nous n'avons pas sur Bangkok de vivier de remplaçant(e) sauf en espagnol. Ce n'est pas une question de limitation budgétaire mais une absence de ressource professionnelle. La règle en Thaïlande est très stricte : il faut des qualifications professionnelles avérées pour enseigner et il faut donc que les accompagnateurs soient des enseignants.

2) Il faut différencier deux types d'absences :

Les absences imprévisibles pour raison de santé (dûment certifiées par certificat médical au-delà de trois jours) et plus rarement de situations individuelles (familiales) qui sont là aussi dûment attestées. Nous découvrons donc le plus souvent ces absences en toute dernière minute et Mme Chamila BALBOLIA fait un gros travail de recensement des enseignants de la même classe, volontaires pour effectuer des heures de remplacement.

2 remarques importantes :

- Lorsqu'un enseignant est en arrêt de maladie il est par nature souffrant et je ne peux pas lui demander de fournir du travail (idem en cas de situation familiale extrême)
- Je ne peux pas imposer des heures de remplacement qui s'effectuent sur la base du volontariat.

Les absences prévues (formation continue ou voyage scolaire)

Là également Mme Chamila BALBOLIA fait un gros travail de recensement des enseignants de la même classe, volontaires pour effectuer des heures de remplacement.

2 remarques importantes :

- Lorsqu'un enseignant est en formation ou lorsqu'il accompagne un voyage scolaire il est déjà en activité professionnelle et je ne peux pas lui demander de fournir du travail (qui entraîne des corrections au retour).
Quelques enseignants laissent du travail car ils estiment qu'ils ont besoin de ces temps de cours pour faire des évaluations et nous embauchons alors des vacataires pour surveiller les élèves.
- Je rappelle que je ne peux pas imposer des heures de remplacement.

3) la place des PROZAP et voyages scolaires

La législation thaïlandaise impose l'encadrement des élèves par des personnels d'enseignement. J'utilise à titre personnel la jauge française (un adulte pour 12 élèves), il faut également au moins une enseignante accompagnatrice dès lors qu'une élève fait partie du voyage.

Donc à chaque fois qu'il y a un voyage avec nuitées cela entraîne des absences avec les mêmes problématiques :

- Je ne peux pas imposer des heures de remplacement.
- Je ne peux pas demander à un enseignant qui accompagne (avec un important travail de préparation et un temps très long de surveillance sur place) de laisser du travail entraînant des corrections à son retour.

Tout cela amène la direction à une réflexion plus large sur la place des sorties, voyages scolaires et PROZAP qui semblaient être des attentes fortes de la part des élèves et des parents.

C'est la première année avec autant de projets pour presque toutes les classes au secondaire :

- 5ème : parc ornithologique
- 4ème : Chonuburi et Phuket en juin
- 3ème : Kanchanaburi
- 2nde : Saraburi
- 8 PROZAP au secondaire

Il conviendra peut-être de « recalibrer » nos ambitions et d'essayer de choisir des dates identiques mais semble difficile pour des raisons météorologiques mais également pour des raisons de disponibilité des enseignants fortement mobilisés dès début juin par les examens, interrogations orales et corrections écrites.

Nous devons donc dans les semaines à venir engager cette réflexion, sans opposition entre les différents membres de la communauté éducative afin de trouver un équilibre satisfaisant pour tous.

M. Grégory PLACÉ demande s'il est possible de demander à un enseignant de rattraper les heures plus tard. Le Proviseur répond que sur le principe, un enseignant qui le souhaite (et sous réserve des possibilités d'emploi du temps) peut rattraper des heures, il sera rémunéré en HSE dans ce cas.

M. Mathieu REYNAUD précise que la vraie demande des parents est la différence sur Pronote entre une absence prévue et une absence imprévue. Car dans le cas où il y a beaucoup plus d'absences prévisibles cela représente un problème si aucun remplacement n'est prévu.

M. Grégory PLACÉ demande s'il n'y a pas un enseignant qui pourrait s'occuper des remplacements ou bien embaucher quelqu'un pour effectuer ces remplacements ? Comme par exemple un enseignant de français et de mathématiques. Puisqu'il est indiqué ce n'est pas un problème d'aspect budgétaire.

Le Proviseur répond que cela ne résoudrait que partiellement le problème. Par exemple, le même enseignant ne pourra pas remplacer tous les enseignants absents au même moment. De même, un enseignant de français ne pourra remplacer en mathématiques ou sur une tout autre discipline que la sienne.

Mme Perrine VALAYER rappelle que comme cela a été expliqué précédemment cela dépend du personnel présent à Bangkok. La loi ne permet pas d'embaucher des personnels avec un visa touristique. De plus, l'objectif est de maintenir la qualité des enseignements.

M. Jean MAURY demande si au niveau de l'AEFE il ne pourrait pas y avoir des remplaçants régionaux ? Le Proviseur répond que cela n'est pas prévu.

M. Mathieu REYNAUD demande ce qui se passe si à la fin de l'année nous atteignons les 80 heures de cours non assurés ? Nous signons un contrat avec un nombre d'heures précis, que se passe-t-il si celui n'est pas respecté ?

Le Proviseur estime qu'il fait confiance aux enseignants pour bien mesurer l'avancée de leur progression sur l'année, qu'au besoin, des rattrapages d'heures rémunérés sont possibles.

Mme Perrine VALAYER rassure les représentants des parents en expliquant que ce n'est pas quelques heures non assurées dans un niveau de classe qui vont impacter défavorablement les progressions des élèves et des programmes.

M. Mathieu REYNAUD : pour l'instant, les heures perdues en 4^{ème} ne sont pas liées aux voyages, puisque ceux-ci n'ont pas encore eu lieu. Comment expliquez-vous ces absences ? Une analyse a-t-elle été effectuée ?

Mme Chamila BALBOLIA rappelle que le LFIB est composé d'un collège et d'un lycée réunit sur le même site. Les enseignants qui enseignent au collège peuvent également enseigner au lycée. Ainsi, les absences passées sont parfois liées aux voyages scolaires des autres niveaux auxquels les enseignants participent.
Tout cela combiné aux participations aux stages et aux absences imprévues.

Mme Eve LUBIN propose de publier sur le site de l'Ambassade de France, de manière régulière des appels à candidature pour des enseignants éventuellement disponibles à Bangkok et en mesure de remplir les conditions d'embauche (expérience, visa...).

M. Mathieu REYNAUD propose dans ce cas à la direction de communiquer manière plus positive, en rappelant ces éléments de confiance aux enseignants et d'absence de préjudice dans le parcours scolaire de leur(s) enfant(s) et du travail engagé par la direction.

b) Devoirs donnés « Jour#1 » et à rendre pour le lendemain (Jour #2)

Réponse de Mme Chamila BALBOLIA – Provisoire adjointe :

En général les enseignants donnent dans ce cas des « petits devoirs » ou révisions mais nous transmettons le message aux enseignants. Cette problématique concerne surtout les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}.

M. RENAULT indique que cela se produit toujours en 6^{ème}, et que parfois les devoirs sont d'une durée de 45 minutes à 1 heures. Ce ne sont donc pas seulement des "petits devoirs". On parle de devoirs donnés en classe et qui doivent être terminés pour le cours du lendemain. Il rajoute que cela est pesant pour des enfants de 10 à 12 ans pour ceux qui prennent l'autobus vers 6h30 le matin et reviennent plusieurs soirs en semaine passer 18h00, parfois 19h00, cela affecte le montant de sommeil. Il précise que les parents ne sont pas contre les devoirs mais souhaitent que les enseignants prennent conscience des restrictions de temps des enfants qui voyagent en autobus.

En réponse à une question de M. REYNAUD, le Provisoire confirme qu'il n'y a pas de réglementation ou d'interdiction.

M. PLACÉ précise que le problème c'est par exemple pour un cours qui a lieu le lundi qui se termine avec aucun devoir à faire pour le cours suivant du mercredi. Mais il arrive que le mardi un devoir apparaît sur Pronote.

Mme VALAYER explique qu'il peut arriver qu'un enseignant oublie de saisir immédiatement à la fin du cours, cela peut donc arriver mais d'une façon très sporadique.

- c) **Les parents évoquent les problèmes de circulation aux abords du lycée et notent une aggravation en comparaison de l'année dernière**

Réponse de M. Isadore REAUD – School Manager

Compte tenu de la hausse des effectifs des deux écoles qui cohabitent dans notre site, très particulièrement de l'école SISB qui est passée de 1200 élèves l'an dernier à 1400 élèves cette année, il est normal d'observer une augmentation du volume de voitures qui entraîne donc plus d'embouteillages.

La question de la circulation est malheureusement une problématique qui n'a pas de solution unique et nécessite plutôt des actions et ajustements ponctuels dépendant de la situation quotidienne. La direction du LFIB, celle de SISB et la police travaillent dans la bonne collaboration sur ce sujet. Des dispositifs sont proposés, certains sont testés et s'ils fonctionnent, ils sont retenus et appliqués.

Bien que la situation dans son ensemble soit aggravée en comparaison à l'année dernière, nous notons une amélioration en comparaison au début de l'année scolaire.

- d) **Serait-il possible d'embaucher une infirmière scolaire qui parle français ?**

Réponse de M. Isadore REAUD – School Manager

La Direction constate une difficulté croissante à recruter des infirmières dûment diplômées. Nous avons moins de candidatures qu'auparavant et nous avons cette année fait des propositions de postes qui ont été déclinées..

Nous intégrons dans nos exigences une communication en anglais suffisante / satisfaisante. D'autre part, nous avons eu une candidate qui parlait un français correct mais elle a décliné l'offre. Cela a été discuté en bureau de l'APE.

Nous rappelons qu'en Thaïlande nous ne pouvons pas recruter d'infirmière non-thaïlandaise pour des raisons de réglementations (liées d'une part à la licence d'infirmier du ministère de la santé, et d'autre part au statut de personnel de l'éducation de l'OPEC).

- e) **Question générale concernant le Projet LFIB 2032 et l'état de son avancement**

Réponse de M. Isadore REAUD – School Manager

Le groupe de travail LFIB 2032 qui a été établi par le Conseil d'Administration de la Fondation Française pour l'Education est composé d'un représentant de la fondation (son Vice-Président), un représentant de l'Ambassade de France (la Conseillère de coopération et d'action culturelle), deux représentants de la direction du LFIB (le Proviseur et le School Manager), un représentant de l'AEFE (le Directeur administratif et financier du LFIB) et deux représentants des parents d'élèves : l'un nommé par l'APE et l'autre nommé par le Conseil d'Établissement. Des réunions formelles de ce groupe sont organisées plusieurs fois par an.

Cependant des réunions informelles de suivi sont tenues mensuellement, suivant la réunion du Bureau de l'APE. A ce jour, les informations ne sont pas suffisantes et de nature à être

partagées avec l'ensemble de la communauté du LFIB. Quand il y aura une avancée significative, une communication large sera adressée à tous.

- f) **Depuis 2 ans, l'option Arts plastiques est proposée aux lycéens, via le CNED. Depuis cette année, les élèves de seconde peuvent suivre cette option avec Mme GALAS, au LFIB. Alors que les élèves de 1^{ère} et de terminale, ne peuvent suivre cette option que via le CNED. Mme GALAS a informé qu'un dossier a été rempli, pour que l'option soit ouverte aux élèves de 1^{ère} et terminale (à partir de la rentrée prochaine). Pourriez-vous vous informer de la situation (update) du dossier ?**

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur

A la demande des élèves et des parents, avec le soutien des enseignants, nous avons accepté d'ouvrir une option arts plastiques au lycée il y a 3 ans.

Cette option n'étant pas encore validée par l'AEFE, les élèves qui suivent cette option ne peuvent en bénéficier comme option au baccalauréat. C'est pour cette raison que nous proposons aux élèves de s'inscrire au CNED en 1^{ère} et en terminale, ils bénéficient ainsi d'une note reconnue par le MENJ et le centre de baccalauréat.

Nous avons en effet déposé un dossier de demande d'ouverture de l'option arts plastiques (3h) pour la rentrée 2024. Deux conditions doivent être remplies pour pouvoir obtenir puis maintenir l'option : l'enseignant(e) doit être titulaire de l'éducation nationale et les élèves doivent effectivement suivre 3h de cours par semaine.

6-2) Des questions ont été posées par les représentants des personnels

- g) **Encadrement des élèves au secondaire** : les personnels relèvent beaucoup d'accidents, beaucoup d'accidents, d'incivilités, de bagarres constatés sur le terrain de foot (gymnase en cas de pollution) et dans les couloirs / toilettes du primaire ; qu'en est-il du taux d'encadrement et de surveillance ? Peut-on avoir un état des lieux ? Les professeurs principaux consacrent-ils du temps (si c'est leur rôle) à la prévention ?

Réponse de M. Thomas YVON - CPE

Concernant les incidents : depuis le dernier conseil d'établissement la Vie Scolaire a eu à gérer une dizaine de conflits qui ne se sont pas toujours terminés en bagarre (environ la moitié d'entre eux). Dans les cas des bagarres les familles ont toujours été contactées pour travailler ensemble à ce que cela ne se reproduise pas. Sur ces conflits remontés, nous savons qu'ils ont tous eu lieu sur les temps du repas et sur les récréations (terrains de foot, cours de récréation).

Si des bagarres ont été constatées dans les toilettes et les couloirs du primaire, la vie scolaire invite les personnes qui les constatent à rapidement nous prévenir afin que cela soit traité.

De manière générale si des personnels constatent des incivilités et des bagarres ils peuvent compter sur la vie scolaire pour prendre le relais. Un rappel de vigilance sera fait aux équipes de Vie Scolaire sur ce point.

Le Proviseur précise l'encadrement des élèves (476 élèves au secondaire) : la Vie Scolaire est constituée de :

- Un CPE à temps à temps complet
- Un adjoint au CPE à temps complet
- Une assistante d'éducation à temps complet
- Deux assistants d'éducation à temps partiel dont une gère l'accès au service de restauration tous les jours et l'autre encadre le Ror Dor (service militaire scolaire)

Des moyens supplémentaires sont prévus pour la rentrée prochaine.
Nous accompagnons dans la mesure du possible les remplacements des personnels absents.

M. FISCHER demande si ce taux d'encadrement est similaire aux pratiques en France, le Proviseur répond par l'affirmative.

- h) **Proposition d'ajout au règlement intérieur dans la partie "2.3 Comportements"** :
« La vente d'objets ou de nourriture par les élèves est soumise à l'autorisation préalable du chef d'établissement. Ces ventes ne peuvent se faire que dans le cadre de projets éducatifs construits et discutés avec les membres de la direction »

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur :

Le CPE nous a fait cette proposition, que la Direction soutient, Nous avons prévu d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour du Conseil d'établissement du 3^{ème} trimestre, je vous propose de la mettre au vote dès ce soir pour une modification du Règlement Intérieur plus rapide.

Vote sur la modification du Règlement Intérieur avec l'ajout de la phrase précitée :

Votants : 15	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15
--------------	----------------	------------	-----------

- i) **Où en est l'approvisionnement de nourriture pour les élèves payant la cantine et pratiquant l'AS le midi afin qu'ils puissent manger ?**

Réponse de M. Isadore REAUD – School Manager

Depuis le 8 janvier, les repas du midi des élèves pratiquant les AS pendant la pause méridienne sont préparés dans des lunchbox. Les élèves passent à la cantine les prendre pour les manger sur les gradins à côté du stade.

Après une période d'essai d'un mois, cette solution ne nous paraît pas convenable. Bien qu'elle répond à un besoin en permettant aux élèves de déjeuner pendant l'activité, elle ne leur permet pas de bénéficier du même niveau de choix de variété et de quantité des plats qu'un déjeuner à la cantine. L'utilisation des lunchbox ne permet pas non plus de garder les plats au chaud et pose un problème de déchets aux abords du stade.

Les enseignants d'EPS, les élèves et les personnels de la cantine préfèrent rebasculer vers un déjeuner à la cantine d'une durée courte, soit avant, soit après l'activité sportive. Ce changement sera remis en place à partir du lundi 12 février.

j) " **Projet galerie d'art** ». Où en est-on? Le dossier a été réalisé, pas de nouvelles.

Réponse de M. Isadore REAUD – School Manager

La discussion avec l'enseignante d'arts plastiques au sujet d'un espace dédié à des expositions artistiques porte actuellement sur un réaménagement de l'espace du CDI pour y installer des expositions. Cependant, la proposition de réaménagement de l'espace repose sur le remplacement de l'ensemble des postes informatiques du CDI par des équipements mobiles (PC portables ou tablettes), ce qui n'est actuellement pas réalisable pour des raisons budgétaires. Le dossier reste donc à approfondir.

Mme Perrine VALAYER demande quel délai il faut prévoir pour une telle budgétisation.

M. Christophe MONIER répond qu'actuellement c'est pour l'année suivante, tout en veillant à bien articuler cette demande avec le budget IT préparé par M. David MATTA.

k) **Les remplacements au primaire**

Nous n'avons que deux enseignants remplaçants pour couvrir à la fois les départs en formation et les absences des collègues. Ne pourrait-on pas considérer d'élargir le pôle des remplaçants afin favoriser le départ en formation de plus de collègues (à présent un seul collègue) et assurer le remplacement de tous les collègues sans avoir recours à M. Alain GROLET ou Mme Chuanphit KHAMDEE ?

Réponse de M. Blaise FENART – Directeur du Primaire :

La question des remplaçants est une problématique réelle en Thaïlande. Ce sont surtout les questions liées à l'administration thaïlandaise qui compliquent la situation. Il faut également trouver des personnes compétentes, expérimentées, disponibles pour constituer un vivier. La création d'un second poste de remplacement à temps plein comme celui qu'occupe M. Michel COLIN n'est pas prévu (plafond des emplois, besoins insuffisants).

Réponse de M. Isadore REAUD – School Manager

Le contexte légal thaïlandais nous limite énormément dans le choix des candidats : nous ne pouvons employer que des personnes ayant le droit de travailler en Thaïlande et disposant d'un numéro fiscal. Cela rend inéligible les personnes ayant un visa touristique ou un visa dépendant d'enfant ou d'un conjoint non-Thaïlandais. Lorsqu'il s'agit d'un remplacement anticipé pour une période plutôt longue, comme un congé maternité, nous pouvons travailler avec la personne recrutée pour acquérir un visa de type B et le permis de travail. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un remplacement de dernière minute, les démarches ne peuvent pas être réalisées à temps.

Nous explorons aussi comme piste la possibilité de travailler avec des sociétés de portage.

A la demande de M. Grégoire FISCHER, Mme Eve LUBIN accepte bien volontiers d'élargir la publication des possibilités de remplacement au Primaire.

M. Mathieu REYNAUD évoque l'idée de demander à un enseignant en France de remplacer en visioconférence ?

Le School Manger répond que cela ne serait pas possible au regard des conditions de rémunération et de paiement des impôts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La Secrétaire
Chamila BALBOLIA
Provisseure adjointe



Le Président
Yvan SCHMITT
Chef d'établissement

